

Évaluation du développement professionnel des enseignants 2022

À propos de l'Évaluation du développement professionnel des enseignants

L'évaluation du développement professionnel des enseignants constitue un système destiné à augmenter globalement la qualité et le niveau de satisfaction de l'enseignement. Pour ce faire, il examine l'expertise des activités éducatives d'un enseignant et lui donne la possibilité de faire une auto-évaluation et de s'améliorer en fonction des résultats.

- Décret présidentiel n° 31359 (5 janvier 2021) « Réglementations sur la formation des enseignants », articles 18-23.
- Ordonnance du Ministère de l'éducation n° 320 (1er janvier 2020) « Ordonnance pour la mise en œuvre de l'évaluation du développement professionnel des enseignants ».

Qui doit remplir l'Évaluation du développement professionnel des enseignants ?

- Enquête sur la satisfaction des élèves : Les élèves de 4e année de l'école primaire - Les élèves de 3e année de l'école secondaire.
 - Enquête sur la satisfaction des parents : Les élèves de 1e année de l'école primaire - Les élèves de 3e année de l'école secondaire.
- ※ Les élèves et les parents d'élèves inscrits depuis moins de deux mois sont exclus de la participation.

Comment remplir l'Évaluation du développement professionnel des enseignants ?

	2022
Comment participer ?	Ordinateur + téléphones portables
Sujets de l'évaluation	Évaluation d'un enseignant de votre choix
Présentation de l'enseignant	Activités éducatives présentées de différentes manières (Supports relatifs à l'apprentissage à distance, etc.)

- Contenu de l'évaluation : L'ensemble des activités pédagogiques de l'enseignant.
 - Période d'évaluation : Septembre à novembre 2022 (※ La période d'évaluation d'une école est déterminée au cours de cette période).
 - Composition de l'enquête : Cette enquête est composée de questions de liste de contrôle en 5 points et de questions descriptives (Seules les questions descriptives sont disponibles pour les élèves de l'école primaire).
- ※ Pour éviter toute atteinte aux droits des enseignants, les réponses inappropriées comportant des termes interdits et vulgaires dans les questions descriptives ne seront pas communiquées aux enseignants.



L'Évaluation du développement professionnel des enseignants est utilisée de la manière suivante.

- Écoles : On s'en sert pour améliorer les compétences des enseignants et comme référence pour l'année scolaire suivante.
- Enseignants : On y recourt pour examiner les activités pédagogiques des enseignants et améliorer leur expertise.
- Public : Les enquêtes et les résultats sont publiés dans les Actualités de l'école (avril 2023).

La **Qualité de l'enseignement d'une école** et le **Niveau de satisfaction** peuvent être améliorés avec la **Participation des élèves et des parents**

Comment participer à l'Évaluation du développement professionnel des enseignants 2022

Ordinateur	Téléphone portable	Instructions
		<ol style="list-style-type: none"> 1 Consultez le site www.eduro.go.kr, puis cliquez sur le bouton [Participer] pour l'enquête de satisfaction des élèves ou des parents. 2 Cliquez sur le bouton [Bureau de l'éducation de Gyeonggido] ou  Scannez le code QR ci-dessus pour un accès immédiat ! 3 Cliquez sur le bouton [Participer] de l'enquête de satisfaction des parents. ※ Certaines captures d'écran ont été omises, car les écrans des ordinateurs et des téléphones portables sont similaires.
		<ol style="list-style-type: none"> 1 Sélectionnez le nombre de vos enfants inscrits à l'école. 2 Sélectionnez l'école dans laquelle votre enfant est inscrit 3 Saisissez le numéro d'authentification des parents émis par l'école. ※ Après confirmation de votre numéro, le Statut de confirmation de l'enfant passe de « Pas encore confirmé » à « Confirmé ». 4 Cliquez sur le bouton [Voir les informations sur l'enfant]
		<ol style="list-style-type: none"> 1 Vérifiez l'avis de l'école. 2 Vérifiez « L'introduction à l'évaluation du développement professionnel des enseignants ». 3 Sélectionnez l'enseignant, puis remplissez l'enquête.

Lorsque vous participez à l'enquête sur la satisfaction des parents

- Vous devez répondre à toutes les questions de l'enquête pour sauvegarder et soumettre vos réponses. Vous ne pouvez pas modifier vos réponses après les avoir sauvegardées et envoyées.
- Les réponses aux questions de la liste de contrôle avec la mention « Pas sûr » sont omises des statistiques de résultats de l'enquête.